



L'entretien professionnel BILAN DES 6 ANS

Ce document est à remettre au salarié au moins 7 jours avant l'entretien

Date :



EMPLOYEUR

Raison sociale :

Établissement :

Responsable conduisant l'entretien :

Nom :

Prénom :

Fonction :



SALARIE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Type de contrat :

Temps de travail :

Emploi repère :

Pesée :

RIS cumulée (rémunération individuelle supplémentaire) :

Date d'entrée dans la structure :

Ancienneté dans le poste :

Poste actuel :

Date du bilan :

RÉCAPITULATIF DES PRÉCÉDENTS ENTRETIENS

A remplir par ordre chronologique et indiquer la nature de l'entretien : entretien professionnel, entretien de retour après absence, entretien de bilan à 6 ans.

Date	Entretien professionnel	Entretien de retour après absence	Entretien bilan à 6 ans

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Identifier dans le tableau ci-dessous toutes les évolutions ayant eu lieu dans le parcours professionnel du salarié au cours des 6 ans (changement de poste, d'emploi repère, de pesée, de type de contrat et formations effectuées). Pour compléter ce tableau, reprenez les éléments déjà inscrits sur les documents de vos précédents entretiens professionnels.

Année	Poste occupé	Emploi repère	Pesée	Type de contrat	Formations effectuées (non diplômante, non certifiante*)	Formations effectuées (diplômante, certifiante*)	Formation obligatoire* (oui ou non)	Compétences acquises via les formations suivies

* Les certifications professionnelles sont :

- des diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat
- des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) élaborés par les branches
- des diplômes et titres élaborés par des organismes publics ou privés

Elles sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

* Formations obligatoire (article L.6321-2 du Code du travail) : Toute action de formation qui conditionne l'exercice d'une activité ou d'une fonction, en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires.

Au cours des 6 dernières années :

Le salarié a-t-il suivi au moins une formation ?

Oui Non

Le salarié a-t-il acquis des éléments de certification par la formation ?

Oui Non

Le salarié a-t-il bénéficié d'une progression salariale (*la progression salariale s'entend hors évolution de la valeur du point et hors augmentation annuelle moyenne de 0,50% de la RIS*) ?

Oui Non

Actions à mettre en place à l'issue de ce bilan :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Rappel :


Dans les entreprises d'au moins 50 salariés (ETP), conformément à ce qui est inscrit dans le Code du travail, un abondement correctif de 3 000 € est porté par l'employeur sur le CPF du salarié si celui-ci :

- N'a pas bénéficié, au cours des six dernières années, des entretiens professionnels biennaux,
- N'a pas suivi au moins une formation autre qu'une formation « obligatoire »



Observations et avis du salarié	Observations et avis de l'employeur

 Signature du responsable en charge de l'entretien
(non obligatoire)

 Signature du salarié
(non obligatoire)